

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du *Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels*

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET D’UN CABINET MINISTÉRIEL

Exercice financier : 2026-2027

Trimestre : avril-mai-juin 2026

Personnel concerné	Total des frais de déplacement
Personnel du cabinet – France-Élaine Duranceau	22 847,58 \$
Personnel du cabinet – Benoit Charette ¹	4 713,64 \$
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	51 785,99 \$
Total ²	79 347,21 \$

1 Pour la période du 1^{er} au 21 avril 2026, date du remaniement ministériel.

2 Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.